



Municipalité de Saint-Armand

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière :

QU'à la séance ordinaire, qui se tiendra le 1^{er} décembre 2025, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Armand, se prononceront sur la demande de dérogation mineure DM 2025-11-152

Demande de dérogation mineure : DM 2025-11-152

Nature et effet :

La demande vise le remplacement d'un bâtiment résidentiel au 45 avenue Stanley dont certaines caractéristiques architecturales ne respectent pas les exigences prévues au règlement de zonage 096-23.

L'objet de la demande déroge au règlement de zonage 096-23 au niveau des articles suivants :

8.18 TOIT PLAT INTERDIT

À moins d'indication contraire, les toits plats sont interdits.

8.31 MATÉRIAUX PROHIBÉS

Sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Armand, les matériaux de revêtement extérieur suivants sont prohibés :

h) les panneaux de métal non architecturaux, non prépeints et préculés à l'usine, non anodisés ou traités de toute façon équivalente;

Identification du site concerné pour la demande de dérogation:

45 avenue Stanley, Matricule : 3786-07-9432, lot : 5 451 376

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de cette demande de dérogation au bureau de la Municipalité situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand aux heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Armand, le 6 novembre 2025

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public concernant les demandes de dérogation mineure DM 2025-11-152, en affichant une copie de cet avis le 6 novembre 2025 avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 6 novembre 2025.

Marie-Hélène Croteau,
Directrice générale et greffière-trésorière